QUÉBEC

Concours québécois en entrepreneuriat 2006

La ministre Lise Thériault crée les Prix Communautés culturelles destinés aux entrepreneurs et aux étudiants

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Lise Thériault, annonce la création des Prix Communautés culturelles qui seront remis à l'occasion de la 8e édition du Concours québécois en entrepreneuriat. D'une valeur totale de 10 000 $, ces prix visent à récompenser les meilleurs projets d'entreprise élaborés par des Québécois, jeunes et adultes, issus des communautés culturelles et établis au Québec.

«Le Concours québécois en entrepreneuriat permet d'établir un contexte favorable pour donner aux participants le goût d'inventer, l'audace de se lancer en affaires, le courage de persister et l'occasion de contribuer à l'essor du Québec. Les Prix Communautés culturelles ont été créés afin de soutenir les personnes des communautés culturelles dans leur volonté de s'intégrer au milieu des affaires et de concrétiser leur projet», a déclaré la ministre.

Remis au cours de la soirée des Grands Prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat, qui se tiendra en juin 2006, les prix décernés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles seront répartis de la façon suivante :

Prix Communautés culturelles volet Création d'entreprise Valeur de 8 000 $

Ce volet s'adresse aux femmes et aux hommes de 18 ans et plus qui ont un projet d'entreprise et qui en sont aux premières étapes de la réalisation.

* Un prix de 5 000 $ sera attribué au meilleur projet parmi les finalistes régionaux, toutes catégories confondues, dont au moins la moitié des candidats, citoyens canadiens ou résidents permanents, s'identifient à une communauté culturelle.

* Un prix de 3 000 $ sera remis au deuxième meilleur projet parmi les finalistes régionaux, toutes catégories confondues, dont au moins la moitié des candidats, citoyens canadiens ou résidents permanents, s'identifient à une communauté culturelle.

Prix Communautés culturelles volet Entrepreneuriat étudiant, Valeur de 2 000 $

Ce volet s'adresse aux élèves des niveaux primaire et secondaire ainsi qu'aux étudiants des collèges et des universités qui ont réalisé des projets au cours de l'année scolaire faisant appel à leurs habiletés d'entrepreneur.

* Un prix de 1 000 $ sera offert au meilleur projet sélectionné parmi les finalistes régionaux dans la catégorie «collégial ou universitaire» dont au moins la moitié des candidats, citoyens canadiens ou résidents permanents, s'identifient à une communauté culturelle.

* Un prix de 1 000 $ sera offert au meilleur projet sélectionné parmi les finalistes régionaux dans la catégorie «primaire ou secondaire» dont au moins la moitié des candidats, citoyens canadiens ou résidents permanents, s'identifient à une communauté culturelle.

Partenaire principal du Concours québécois en entrepreneuriat, le gouvernement du Québec soutient cette vaste opération qui vise à valoriser et à récompenser les initiatives entrepreneuriales dans le milieu scolaire et la création de nouvelles entreprises dans toutes les régions du Québec.

Elle propulse à l'avant-scène une relève de tout âge et de toute origine dont le dynamisme et le talent contribuent à enrichir le savoir-faire des Québécois et à promouvoir l'excellence du Québec.

«La participation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à cet important événement est d'autant plus heureuse que le concours se déroule aux niveaux local, régional et national offrant ainsi des occasions d'échange avec les communautés culturelles partout au Québec», a conclu la ministre Lise Thériault.

Les personnes qui désirent participer au concours ou obtenir de l'information sur les Prix Communautés culturelles peuvent téléphoner au Secrétariat du Concours québécois en entrepreunariat au (418) 644-4255 ou consulter le site www.concours-entrepreneur.org.

La date limite d'inscription est le 20 mars 2006.

Source : Marie-Hélène Paradis Attachée de presse, Cabinet de la ministre de l'immigration et des Communautés culturelles

(514) 873-9940

Renseignements : Michèle Hudon

Direction des affaires publiques et des communications Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles (514) 873-8624, poste 20393.